



bulletin d'adhésion attac 2012

Adhésion Renouvellement N° de carte

Comité départemental Attac 17 Groupe local

Particulier

NOM (en capitales) Prénom

Année de naissance Activité professionnelle, autre

Personne morale

Association Entreprise Collectivité locale Autre

Raison sociale (en capitales) Représenté par

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. Mob. Courriel

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année 2012 la somme (pouvant comporter l'abonnement de 12 euros à Lignes d'Attac) de :

Pour un revenu mensuel de	Cotisation avec Lignes d'Attac	Cotisation sans Lignes d'Attac
0 à 450 euros	13 euros <input type="checkbox"/>	1 euro <input type="checkbox"/>
450 à 900 euros	21 euros <input type="checkbox"/>	9 euros <input type="checkbox"/>
900 à 1200 euros	35 euros <input type="checkbox"/>	23 euros <input type="checkbox"/>
1200 à 1600 euros	48 euros <input type="checkbox"/>	36 euros <input type="checkbox"/>
1600 à 2300 euros	65 euros <input type="checkbox"/>	53 euros <input type="checkbox"/>
2300 à 3000 euros	84 euros <input type="checkbox"/>	72 euros <input type="checkbox"/>
3000 à 4000 euros	120 euros <input type="checkbox"/>	108 euros <input type="checkbox"/>
> à 4000 euros	160 euros <input type="checkbox"/>	148 euros <input type="checkbox"/>
Associations et syndicats	55 euros <input type="checkbox"/>	43 euros <input type="checkbox"/>

Collectivités locales, entreprises nous joindre au 01 56 06 43 60

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association par des moyens :

Humains (temps, compétences) Matériels (précisez)

Financiers : je procède à un apport supplémentaire de

Compte tenu des dispositions fiscales, pour les personnes imposées sur le revenu, le coût effectif des cotisations et dons est de 34 % des versements.

J'effectue le règlement

Par chèque bancaire Date d'adhésion/renouvellement

Par carte bancaire N° Signature

Date d'expiration 3 derniers chiffres

Je ne souhaite pas que ces renseignements soient communiqués au comité Attac de ma ville, région ou pays

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France (voir ci-dessous).

De plus, j'adhère au Comité départemental Attac 17. Montant de l'adhésion selon les revenus :

2 euros 8 euros 16 euros dons

Montant de mon règlement Attac France Attac 17 Total

Le présent bulletin et le chèque global, à l'ordre d'Attac 17, sont à adresser à Attac 17, 40bis rue Jean Jaurès - 17300 Rochefort